

Compte rendu conseil municipal

Session extraordinaire du 17 octobre 1920

Session extraordinaire

- 17 Octobre -

Le dix sept octobre, mil neuf cent vingt à neuf heures du matin le Conseil Municipal de la commune de Bajamont régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de M. Ulysse Marraud, Maire.  
Présents: M. Auzignac, Camong, Garach G, E. Rabouline, Gaubert V., Garach A., Laffargue.  
Absents: M. H. Gaubert A. et Barran.  
Secrétaire: M. Garach, Antoine.

Téléphone, M. le Maire expose au Conseil Municipal l'utilité qu'il y aurait pour la commune qu'une installation téléphonique y fut établie et le peu de frais que cela nécessiterait.  
Il ajoute que le Service des Postes et Télégraphes se charge sans frais de cette installation. La seule charge de la commune consisterait la gerance de la cabine qui pourrait se chiffrer à la somme de deux-cent-cinquante francs (250).  
Sur la proposition de M. le Maire le Conseil Municipal délibère et décide d'accepter ce projet ainsi que la somme proposée.  
Fait et délibéré à Bajamont en séance publique les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Bureau de tabac

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un bureau de tabac au bourg de Saint-Arnaud,

ayant pour but de rendre plus facile l'approvisionnement des fumeurs, obligés de se rendre dans les communes avoisinantes, situées pour le moins à cinq kilomètres ce qui leur occasionne de nombreuses pertes de temps.

Il déclare que cette création est de toute utilité et demande à l'Administration des Contributions Indirectes, de désigner comme titulaire de ce bureau le sieur Baboutine François, mutilé de guerre, réformé à 50 % domicilié à Bajamont.

#### Atelier de distillation.

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'établissement dans la commune d'un atelier de distillation du vin dont le local choisi, adossé au presbytère, à dix mètres de la route, est d'un accès facile pour les voitures.

Cette installation permettrait aux cultivateurs de distiller leur récolte sur place, au lieu d'aller à Laroque-Timbaut, localité distante de sept kilomètres.

Fait et délibéré à Bajamont les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres du Conseil Municipal présents.

Grosch, N. Quinquin  
François Baboutine  
Grosch  
N. Harrouis